



LES SINISTRES AUTOMOBILES : PRINCIPES ET MÉCANISMES ESSENTIELS

Comprendre les étapes clés de la gestion d'un sinistre auto



OBJECTIFS VISÉS

- Comprendre les étapes clés de la gestion d'un sinistre automobile.
- Adopter les bonnes pratiques pour gérer efficacement les sinistres.

PUBLIC

Tout public souhaitant comprendre ou perfectionner la gestion des sinistres automobiles.

PRÉREQUIS

Aucun

COMPÉTENCES ACQUISES

Maîtriser les bases légales et les garanties liées aux sinistres automobiles.

FORMATEURS

Cette formation est animée par un , formateur expert de Venus Consulting.

TARIF

A partir de 1400 € HT

MODALITÉ D'ACCÈS : Les inscriptions se font par mail à conseiller@venusconsulting.fr ou en ligne sur notre site. Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance. Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser une formation en e-learning : Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (conseiller@venusconsulting.fr) afin de déterminer les formations accessibles.

PROGRAMME

1. La loi Badinter

- Champ d'application de la loi Badinter.
- Définition des Véhicules Terrestres à Moteur (VTM).
- Droit à indemnisation du conducteur et spécificités juridiques.

2. Rappel des différentes garanties automobiles

- Garantie obligatoire : Responsabilité civile.
- Garanties facultatives :
 - Dommages tous accidents.
 - Vol / vandalisme.
 - Bris de glaces.
 - Protection juridique, etc.

3. L'expertise

- Rôle et missions de l'expert automobile.
- Définitions des différentes expertises :
 - VRADE (Valeur de Remplacement à Dire d'Expert).
 - RSV (Réparation Supérieure à la Valeur).
 - RIV (Réparation Inférieure à la Valeur).
 - Valeur résiduelle.
 - SRGC (Sous-Responsabilité de Garantie Contractuelle).
- Procédures spécifiques :
 - Véhicule Économiquement Irréparable (VEI).
 - Véhicule Gravement Endommagé (VGE).

4. La gestion du dossier sinistre

- Déclaration et ouverture du sinistre.
- Instruction et suivi du dossier.
- Gestion des sinistres :
 - Sans tiers.
 - Avec tiers dans le cadre du droit commun.
 - Avec tiers dans le cadre du droit conventionnel (IDAC, IRSA, etc.).
- Rôle et intervention du Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires de Dommages (FGA).

PERSONNALISATION DE LA FORMATION

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION DES ACQUIS

Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM... - Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin de formation- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

